



Accès à des balcons en hébergement Médico Social

Par **MJPM**, le **09/10/2017** à **15:23**

Bonjour,

Je gère actuellement des Personnes majeures Handicapées psychiques qui sont hébergées en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM).

Ces personnes ont déménagées vers une structure équipé de balcons individuels sur 5 étages le temps des travaux de réhabilitation de leur structure d'accueil.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que la direction du FAM, préconisent l'interdiction aux résidents l'accès à ces balcons par risque de défenestration volontaire ou accidentel.

Les résidents souhaitent bien évidemment accéder à leurs balcons d'autant plus que les volets de leurs chambres se trouvent à l'extérieur de la porte fenêtre et sont forcés d'attendre que le personnel viennent les ouvrir ou les fermer.

Ni le juge des Tutelles ni le médecin psychiatre acceptent de se positionner.

J'aurais avoir des avis sur la question d'accéder ou non à ces balcons individuels si oui comment agir et sur quels textes se baser?